

Prix Émile Lempereur 2026 – Ville de Châtelet

Article 1. Il est instauré par la Ville de Châtelet, en collaboration avec l'asbl *Èl Môjo dès Walons*, le « Prix Émile Lempereur » destiné à récompenser une œuvre littéraire rédigée dans une des langues régionales endogènes romanes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce prix est d'une valeur de 2500 euros.

Article 2. Ce prix sera décerné à partir de 2023 et récompensera des créations inédites ou rendues publiques depuis moins de deux ans.

Article 3. L'attribution de ces prix de ce prix sera confiée à un jury composé de cinq membres désignés par la Ville de Châtelet.

Article 4. Le jury est seul compétent pour juger de la recevabilité des travaux présentés à son examen. Pour ce qui concerne les textes rédigés en wallon, le système de transcription mis au point par Jules FELLER sera exigé ; pour ce qui concerne les autres langues régionales, à savoir le champenois, le picard ou le lorrain, ce système sera recommandé.

Article 5. Le prix ne pourra récompenser durant deux années consécutives un même candidat.

Article 6. Les travaux soumis au jury devront lui parvenir en cinq exemplaires impérativement avant la date fixée dans l'appel à candidatures. Les exemplaires déposés seront conservés par les membres du jury et un exemplaire sera mis en dépôt à la Bibliothèque communale Henri Matelart.

Article 7. Après examen des œuvres, le jury se prononcera à la majorité simple. Les membres disposeront chacun d'une voix. En cas d'égalité, un second tour de scrutin est organisé. Si les candidats ne sont pas départagés, la voix du président est prépondérante.

Article 8. Un agent communal assistera aux rencontres du jury mais ne participera pas aux débats et au(x) vote(s).

Article 9. Tout cas non prévu par le présent règlement et toute contestation née de son application seront tranchés sans appel, sur rapport du jury, par les autorités communales de la Ville de Châtelet.

Règlement arrêté par le Conseil communal du 13 février 2023.

Les ouvrages soumis au jury devront parvenir en cinq exemplaires avant le 10 avril 2026 à l'adresse postale de *Èl Môjo dès Walons*, c/o Aude ANTOINE, rue Paganetti 11a, 6280 Gerpinnes.

Pour tout renseignement complémentaire, on peut s'adresser par téléphone au 0498/29.99.60 ou par courriel à info@el-mojo.be.

La proclamation du Prix Émile Lempereur aura lieu lors du *Festival walon di Tchèss'lèt* qui aura lieu dans le courant du mois de mai.